



### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance spéciale qui se tiendra vendredi le 10 mai 2019 à 8h00, en la salle de musique de l'Hôtel de Ville, 50 avenue Westminster sud, le Conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2010-002 de la Ville de Montréal-Ouest pour l'immeuble suivant :

#### **Endroit concerné**

Adresse : 305 Brock Nord  
Numéro de matricule : 9235-82-8068-0  
Zone : RA-4

#### **Nature de la demande et effet de la dérogation**

Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement dont la largeur serait de 5.69 mètres alors que l'article 5.2.1.1 du règlement de zonage prévoit que la largeur maximale est de 3.5 mètres, ce qui aurait comme effet de dépasser la norme par 2.19 mètres.

AVIS est également donné que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance.

Fait à Montréal-Ouest, ce 25 avril 2019.

Claude Gilbert  
Greffier